**Village Cosplay  
Règlement des concours cosplay**

Art.1 Le défilé cosplay qui aura lieu dans le cadre du festival "Quartiers Libres" se déroulant à Etaples, le 14 Juillet 2016 est organisé par l'association les Milkarcasses, association à but non lucratif (loi 1901) dont le siège se situ 4 Boulevard du Prince Albert à Boulogne sur mer.

Art.2 Le présent règlement régit le déroulement du défilé cosplay et tous les participants se doivent de le respecter sans aucune condition.

Art.3 A la fin du défilé, après délibération du jury, chacun des participants seront récompensés selon les résultats. Auront un lot plus conséquent les 3 meilleurs prestations individuelles, la meilleure prestation groupe ainsi qu’une prestation « coup de cœur ».

Art.4 Les défilés étant ouverts aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations et costumes des participants doivent être « tout public». Les Milkarcasses se réservent donc le droit de refuser la préinscription ou l'inscription d'un participant si elle estime que celui-ci outrepasse les limites de la décence.

Art.5 Pour la sécurité des personnes et du matériel les répliques d'armes en métal, quelque soit leur taille, ainsi que les répliques de air soft seront strictement interdites.

Art.6 Les cosplayers s'engagent à ne rien laisser sur la scène après leur passage (confettis, eau, etc.) pour des raisons de propreté, de sécurité et de respect pour les autres cosplayers.

Art.7 Les participants s’engagent à être présents sur l’évènement et à venir valider leur inscription sur le stand des « Milkarcasses » au moins 1h avant le début du défilé. Les prestations devront avoir une durée de maximale de 2 minutes 30 pour les individuels et 4 minutes pour les groupes.

date et signature précédée de   
la mention "lu et approuvé"